



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-14-0590 du 25/03/2014

Arrêté du 16 novembre 2009

ARRETE PORTANT NOMINATION A L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE DE 1^{ERE}
ET 2^{EME} CATEGORIE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte nomination à l'emploi de chef de service comptable de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie.

Date d'application : premier semestre 2010

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION À L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE DE 1ÈRE ET 2ÈME CATÉGORIE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION À L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE DE 1^{ÈRE}
ET 2^{ÈME} CATÉGORIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES
PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT**

ARRÊTÉ

**portant nomination
à l'emploi de chef de service comptable de 1^{ère} et de 2^{ème} catégories,
à la direction générale des finances publiques**

**LE MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS, DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT,**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 95-866 du 2 août 1995 modifié, fixant le statut particulier des personnels de catégorie A des services déconcentrés de la Direction générale des impôts ;
- Vu l'arrêté du 3 janvier 2006 modifiant l'arrêté du 26 septembre 2003 portant création de postes comptables dans les services déconcentrés de la direction générale des impôts (JO du 14 janvier 2006, texte 11 sur 112) ;
- Vu l'arrêté du 21 mars 2006 portant réorganisation des postes comptables de la direction générale des impôts ;
- Vu l'arrêté du 28 avril 2006 portant création de postes comptables dans les services déconcentrés de la direction générale des impôts (JO du 17 mai 2006, texte 16 sur 182) ;
- Vu le décret n° 2006-814 du 7 juillet 2006 relatif aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, et le décret n° 2006-815 de la même date, modifiant les statuts particuliers des personnels de catégorie A de certains services déconcentrés du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, article 7 ;
- Vu l'arrêté du 26 février 2007 portant création de postes comptables dans les services déconcentrés de la direction générale des impôts (JO du 27 mars 2007, texte 12 sur 158) ;
- Vu l'arrêté du 26 février 2007 fixant le classement des emplois de chef de service comptable à la direction générale des impôts (JO du 18 avril 2007, texte 7 sur 100) ;
- Vu l'arrêté du 21 août 2007 portant création de postes comptables dans les services déconcentrés de la direction générale des impôts (JO du 25 septembre 2007) ;
- Vu l'avis des commissions administratives paritaires n° 1 et 2 des services déconcentrés la direction générale des finances publiques dans la séance du 5 novembre 2009 ;
- Vu la demande des intéressés,

ARRÊTE :

Article premier : M. Eric BOURGOIN, directeur départemental des impôts, nommé et détaché sur un emploi de chef de service comptable de 1^{ère} catégorie, 2^{ème} groupe, 2^{ème} sous-groupe, et chargé du service des impôts des entreprises centralisateur de Cergy-Pontoise-Ouest et du pôle de recouvrement de Cergy-Pontoise (Val d'Oise), est réintégré dans les cadres des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques à compter du 28 mai 2010.

A cette même date, il est nommé et détaché sur l'emploi de chef de service comptable de 1^{ère} catégorie, 2^{ème} groupe, 2^{ème} sous-groupe, et chargé du service des impôts des entreprises centralisateur de Toulon-Nord-Ouest et du pôle de recouvrement de Toulon (Var) pour une période de trois ans renouvelable.

Dans cette situation, l'intéressé sera classé au 2^{ème} chevron du groupe Hors échelle B, puis au 3^{ème} chevron du même indice à compter du 28 août 2010.

Article 2 : M. Frédéric MISON, directeur divisionnaire des impôts, nommé et détaché sur un emploi de chef de service comptable de 2^{ème} catégorie, 2^{ème} sous-groupe, et chargé du service des impôts des entreprises centralisateur et du pôle de recouvrement de Saint-Denis-de-la-Réunion (Réunion), est réintégré dans les cadres des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques à compter du 29 juillet 2010.

A cette même date, il est nommé et détaché sur l'emploi de chef de service comptable de 2^{ème} catégorie, 1^{er} sous-groupe, et chargé du service des impôts des entreprises centralisateur et du pôle de recouvrement de Chambéry (Savoie) pour une période de trois ans renouvelable.

Dans cette situation, l'intéressé est classé au 3^{ème} chevron du groupe Hors échelle A.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 16 NOVEMBRE 2009

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
LE SOUS-DIRECTEUR,

ALEXANDRE GARDETTE